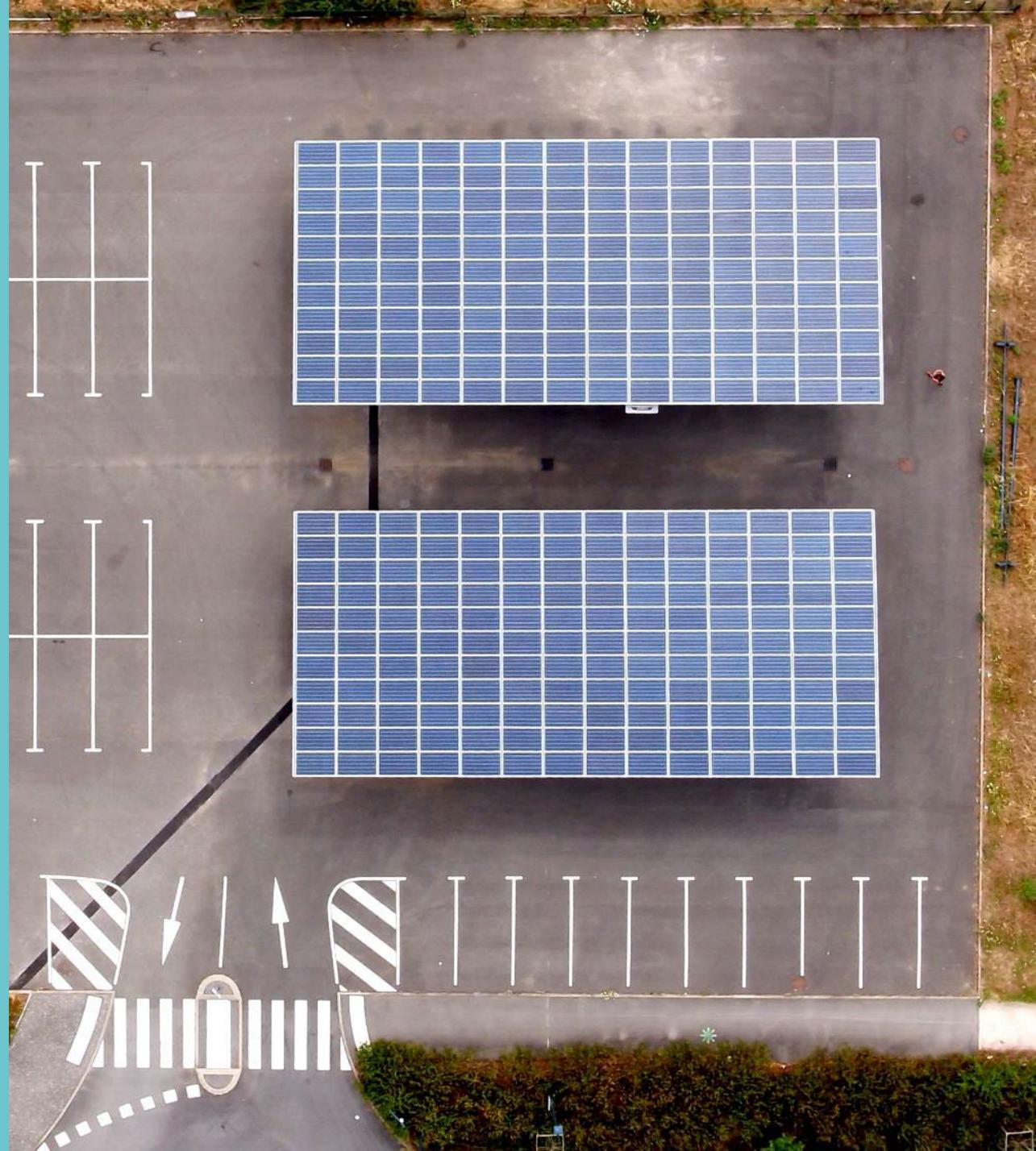


> Les rencontres de l'énergie 2023

WWW.SDE35.FR



> Sommaire

Actualité du SDE35 : revue de projets

Temps ENEDIS

Les causeries de l'énergie : venez présenter vos idées ... et échangeons sur des solutions

> Partie 1

Rapport d'activité 2022

> Le budget du SDE35

Un budget par mission pour plus de lisibilité

		Dépenses	Recettes
Mission 1	Réduire les consommations énergétiques	11 191 803 €	4 545 920 €
Mission 2	Améliorer l'efficacité énergétique	22 363 045 €	16 876 141 €
Mission 3	Développer les énergies renouvelables	1 305 850 €	434 694 €
Mission 4	Développer la relation aux usagers	55 779 €	
Mission 5	Mutualiser les moyens et les expériences	1 847 430 €	478 387 €
Mission 6	Assurer le contrôle de concessions	68 646 €	1 124 187 €
Mission 7	Développer des moyens généraux adéquats	3 201 171 €	10 682 701 €
Total		40 033 728 €	34 142 032 €

▶ **Chiffres clés :** **40 M€**
de dépenses réelles

34 M€
de recettes réelles

> Plus de 20 millions d'euro d'investissement sur le réseau électrique

Un effort constant pour rénover le parc d'éclairage public d'Ille et Vilaine

Des actions de plus en plus nombreuses en faveur de la sobriété, de la mobilité durable et des énergies renouvelables

Aucun emprunt ... Ce qui va permettre d'emprunter pour lancer le nouveau service SERENE35

➤ Les recettes du SDE35

Recettes réelles - hors 1068	€	%
Taxe sur l'électricité	10 541 861 €	26
Redevances ENEDIS-EDF et PCT	5 599 146 €	14
Participations FACE	5 711 256 €	14
Participation collectivités et tiers	4 850 825 €	12
Participation maintenance éclairage	4 433 461 €	11
Participation ENEDIS (effacements)	1 000 000 €	2
Autres recettes	1 006 655 €	3
Récupération TVA	831 431 €	2
Produits des bornes électriques (IRVE)	157 423 €	
Subventions ADEME, Région (IRVE)	9 976 €	
TOTAL	34 142 032 €	100 %



➤ La taxe sur l'électricité est la principale recette du SDE35, et la seule non affectée

Elle est perçue sur les communes rurales (B), des communes nouvellement urbaines acceptant de n'en percevoir que 50 % (C) ... et à compter de 2024 les communes urbaines acceptant d'en reverser 10 % au SDE35 (A2)

La participation maintenance éclairage ne couvre pas l'intégralité des charges du service éclairage

› Rénover les installations d'éclairage public

#1 La maintenance préventive : pour limiter les défaillances des installations d'éclairage public

#2 Les dépannages et les petits travaux

#3 Les réglages d'horloges et les extinctions « cœur de nuit » et « estivales »

#4 La gestion patrimoniale

▶ Les subventions

 Nombre de projets subventionnés en 2022 : 61

 Nombre de points lumineux concernés en 2022 : 2 453

 Montant total de subventions accordé en 2022 : 786 680 €

▶ Rénovation énergétique et passage en LED

 825 Lampadaires vétustes rénovés

 118 Opérations d'éclairage réalisées

 75kW De puissance économisée grâce au passage en Leds



226

collectivités confient leur parc d'éclairage public au SDE35



77 200

points lumineux gérés



Les perspectives 2023 / 2024

Réalisation de Plans Lumières dans chaque commune pour définir une cartographie de l'éclairage public qui intègre les besoins particuliers, respecte les enjeux environnementaux tout en proposant une programmation pluriannuelle chiffrée de rénovation



› Maîtrise en énergie des bâtiments publics

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

 **BANQUE des**
TERRITOIRES  Caisse
des Dépôts



- Réalisations 2022 -

- 60 capteurs communicants installés
- 3 audits énergétiques réalisées
- 1 schéma directeur pour la commune de Chantepie
- 1 poste d'économe de flux
- Travail de coordination avec les Conseillers en Energie Partagés (CEP) et techniciens bâtiment sud département

- Perspectives 2023 -

Création d'un service dédié SERENE (Service de Rénovation Énergétique des bâtiments publics)

Pour une mutualisation du financement de travaux de rénovation à l'échelle du SDE35, dispositifs d'intracring avec notre partenaire, la Banque des Territoires

› Sensibiliser le jeune public aux enjeux de la transition énergétique



Nouveauté 2022 : la formation des enseignants

40 enseignants du public ont été formés à l'animation scientifique sur les enjeux de transition énergétique

Distribution de 19 mallettes pédagogiques qui circulent dans chaque circonscription



331 séances d'animations réalisées



2 200 enfants bénéficiaires



8 associations partenaires dans ce projet



62 classes bénéficiaires



21 centres de loisirs bénéficiaires



› Améliorer les performances du réseau de distribution électrique en particulier en milieu rural



706 études détaillées commandées en 2022



555 opérations mises en service en 2022 dont

- 65 effacements
- 68 renforcements
- 179 extensions
- 154 sécurisations
- 89 lotissements



Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
effacements de réseaux : accompagner les communes pour planifier l'aménagement de leurs territoires



20,1 M€
investis sur le réseau électrique

▶▶ Les enjeux 2022 / 2023 :

Renouvellement du marché de travaux et d'éclairage public (80 M€)

Soutenir les entreprises de travaux face à la crise des matières premières

Tensions sur les achats des postes de transformation HTA/BT et mise en place d'un marché de fourniture dédié

› Développer de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique



Lancement du SDIRVE avec le CEREMA et ENEDIS

› L'utilisation du réseau BEA – Ouest Charge



2022

2 296
abonnés

2021

1 438
abonnés

↗ +37%



2022

5 333
charges/mois

2021

4 000
charges/mois

↗ +25%



50

charges/
borne
en moyenne

Un pic d'utilisation en période estivale

Une charge moyenne de 18 kWh représentant un complément de 100 à 150 km d'autonomie

Bilan 2022

Des objectifs de vente non atteints du fait du prix du gaz.

La crise a stoppé les investissements des transporteurs.



4 stations
en service



300 tonnes
de GNC-BioGNC vendues



98 % de
bioGNV distribué



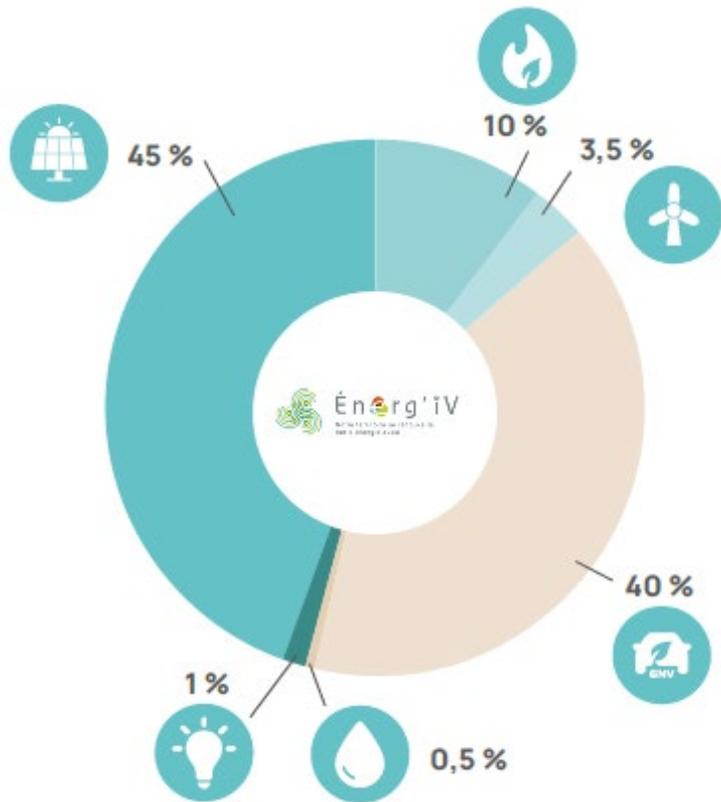
1 070 000 km
parcourus par des
camions et des bus avec
le GNV distribué

Et en 2023

- 2 nouvelles stations mises en service
- Un prix fixe et concurrentiel
- Des consommations en forte hausse
- Vers des stations multi énergies



› Assurer le développement d'Énerg'iv



En 4 ans, Energ'iv est devenu un acteur majeur du développement des Energies Renouvelables en Ile-et-Vilaine

Énergie	Engagement financier SEML Énerg'iv (en €)
Multi énergies - citoyen	35 000
Photovoltaïque	1 368 602
Biogaz	316 783
Éolien	107 055
GNV	1 232 514
Hydrogène	20 000
Total	3 079 953



24

Gwh produits



51

millions d'euros d'investissement générés



63

centrales photovoltaïques en développement



6

collectifs citoyens accompagnés

Favoriser l'implication citoyenne

Une méthodologie développée avec notre partenaire Taranis

Les projets éoliens accompagnés en 2022 :

Saint Ganton, Grand Fougeray, Lanrigan, Bazouges la Pérouse, Irodouer, Ercé en lamée, Acigné

...



2023 : Augmentation du capital pour poursuivre la croissance

› Accompagner le développement de boucles d'autoconsommation

▶▶ Suivi du projet de Langouet

La 1^{ère} boucle en Bretagne menée par les habitants



En 2022, le tracker photovoltaïque a produit

22,19 MWh

▶▶ Une nouvelle boucle à Melesse

235 panneaux PV installés sur le toit d'une résidence de 51 logements pour une consommation directe des résidents et commerçants dans un rayon de 2 km



Énergie produite/an :

90 MWh/an



Charte de la méthanisation durable

Objectif : proposer un cadre de développement alliant durabilité du mix énergétique et durabilité de l'agriculture, document de référence pour les acteurs publics et privés.

Réseau de chaleur

- › Premier réseau de chaleur à Fougères : études en 2023 et mise en chauffe prévue en 2026/27
- › D'autres projets en étude sur le département à Bain de Bretagne, Guichen, Montauban de Bretagne



› Soutenir et accompagner des projets de solidarité internationale dans le secteur de l'énergie

Une aide exceptionnelle apportée à électriciens sans Frontière pour l'Ukraine



› Participer à la lutte contre la précarité énergétique

Réorientation des aides vers dispositifs de dé-précarisation via des actions préventives/repérage des situations de précarité & soutien à la rénovation des logements



95K€ contribution du SDE35



Création du fonds FARO (Fonds d'Aide à la Rénovation thermique des logements de propriétaires Occupants) avec le CD35

› Organiser des groupements d'achat énergie pour les collectivités

- Contexte de forte hausse -

- Des marchés boursiers de l'électricité et du gaz qui s'envolent
- Le groupement d'achat du SDE35 durement impacté
- Une nouvelle stratégie d'achat avec une procédure d'achat dynamique aux « clics »
- Vote d'un vœu en faveur du bouclier tarifaire de l'Etat
- Nouveau marché attribué à ENGIE en juillet 2022



Le Pôle Energie Bretagne (les 4 SDE bretons et Brest Métropole) est devenu une association pour favoriser le portage de projets communs



Participer à la vie des réseaux

Congrès de la FNCCR à Rennes

Salon des Maires

Congrès annuel des Agences d'Urbanisme

Forum Économique Breton

Salon BioGaz360 de Retiers

› Un nouveau contrat de concession avec Enedis

Avec un **Schéma Directeur d'Investissement** fixant des objectifs de qualité et de travaux ambitieux,

Avec un **programme ferme de travaux de renouvellement** d'Enedis sur des zones prioritaires de 20 millions d'euros pour les 4 ans à venir,

Avec un engagement écrit d'Enedis d'investir **925 millions d'euros** de travaux de renouvellement sur la durée du contrat,

Avec une annexe « transition énergétique » basée sur 18 actions concrètes : développement des EnR, maîtrise de l'énergie et mobilité électrique



› La tempête Ciaran :

a rappelé l'enjeu majeur d'investir sur le réseau pour conserver sa résilience face aux aléas climatique

a confirmé l'efficacité d'ENEDIS, opérateur national, pour mobiliser des moyens exceptionnels en période de crise



7 Md€

c'est le montant que représente le contrat de concession avec Enedis et EDF



25 ans

c'est la durée du nouveau contrat de concession signé avec Enedis et EDF en décembre 2021



› Sécurité informatique et SIG

Ouverture de GAIOS (outil métier du SDE35) aux entreprises du marché d'éclairage

Poursuite de l'informatisation du SDE35

Audit cybersécurité

- › Une équipe engagée et qui s'agrandit !
- › Une nouvelle organisation interne des services
- › 1^{ère} élection des représentants du personnel en décembre 2022 et création de l'association du personnel La PILE



68

agents au
31 décembre 2022



9 nouveaux agents



3,5 millions d'euros,
c'est le budget du
personnel en 2022

› Une communication au service du territoire

Révision charte graphique

▶ Présence sur les réseaux sociaux



2 comptes Twitter actifs
@sde35_
avec 1009 abonnés et 120 tweets
envoyés en 2021
@Energ_iv
avec 1 400 abonnés et 150
tweets envoyés en 2022



1 page LinkedIn
SDE35
avec 1 082 abonnés



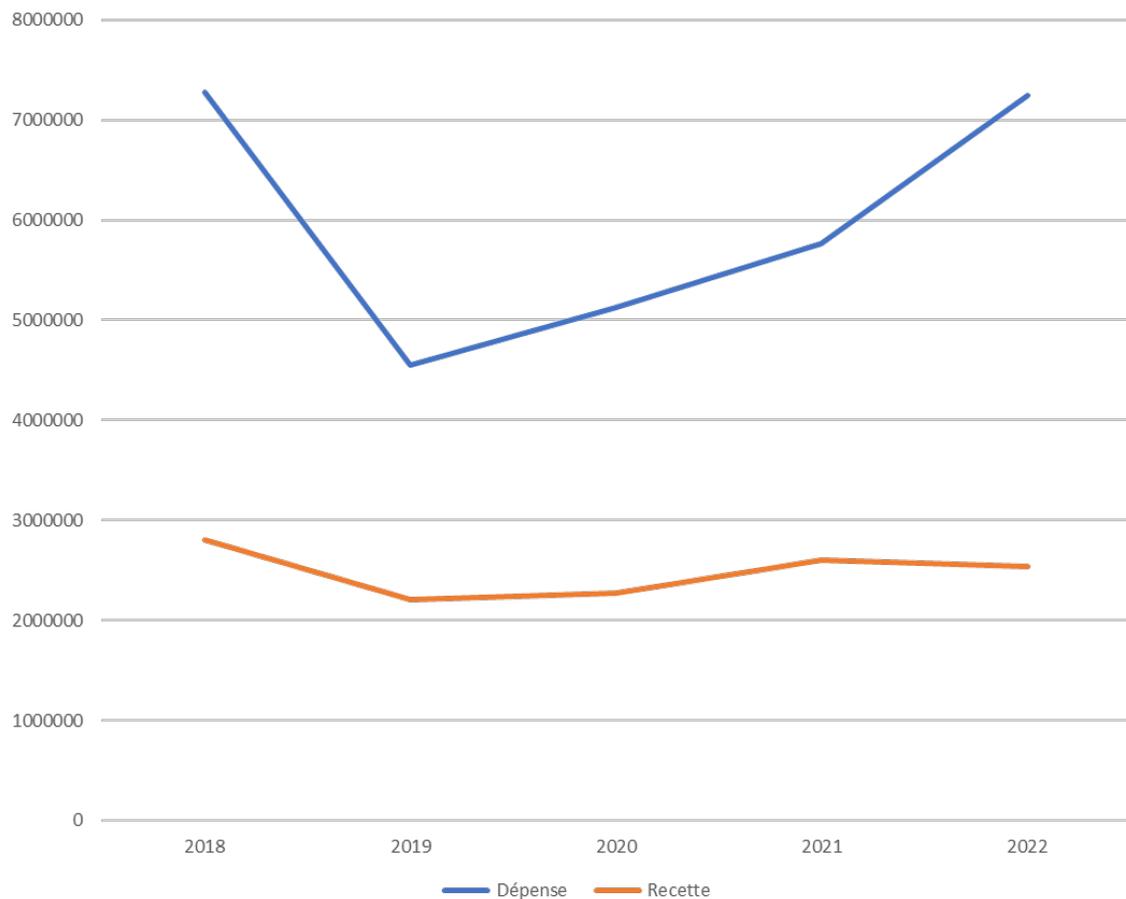
1 page Facebook
Les amis de Béa
avec 206 abonnés



> Partie 2

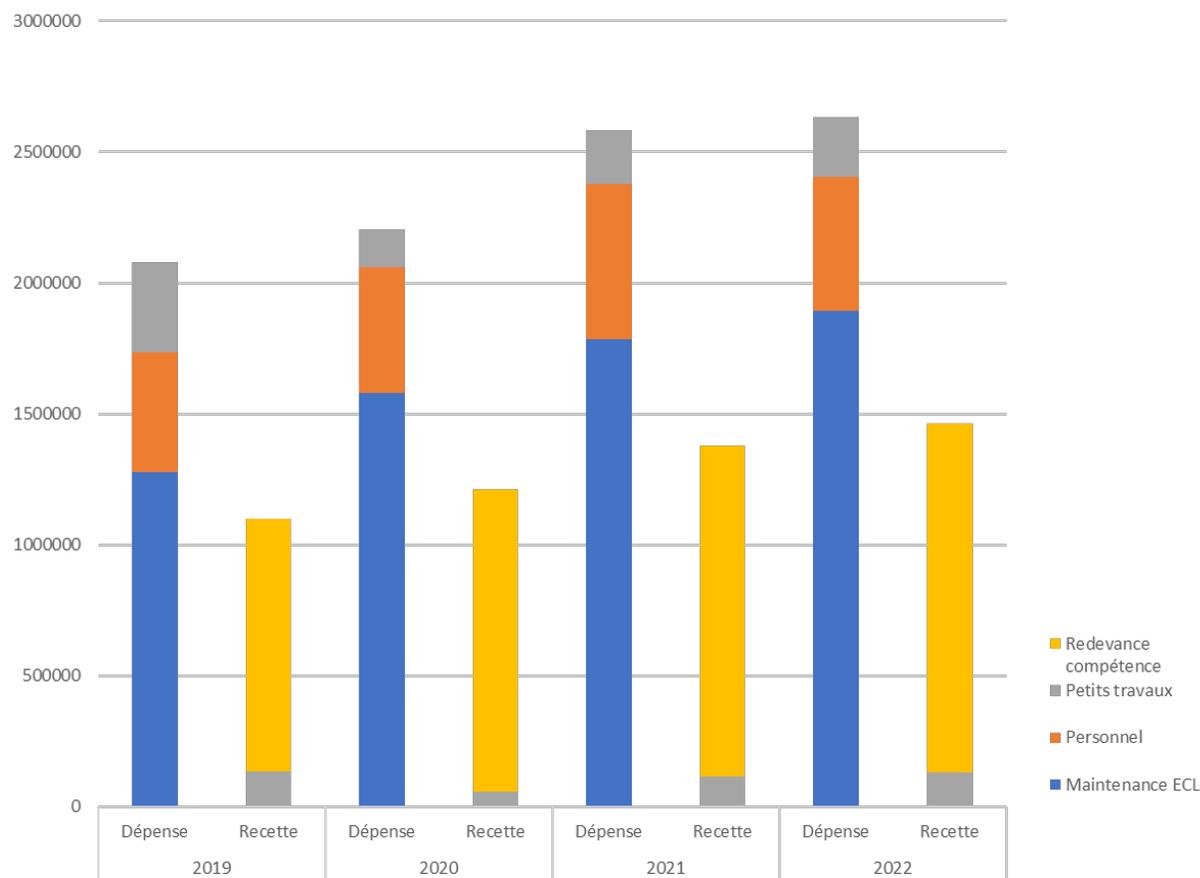
Evolutions envisagées de l'exercice
de la compétence éclairage public par
le SDE35

› Bilan financier des investissements sur l'éclairage public pour le SDE35



- › Un autofinancement par le SDE35 en forte hausse ... non tenable sur la durée
- › Un taux moyen de prise en charge des travaux par le SDE35 sur la rénovation de 65 %

› Bilan financier de l'exploitation de l'éclairage public pour le SDE35



- › Coût au point lumineux : 37,2 €
- › Recette au point lumineux : 19,7 €
- › Un autofinancement par le SDE35 de plus d'un million d'euro par an

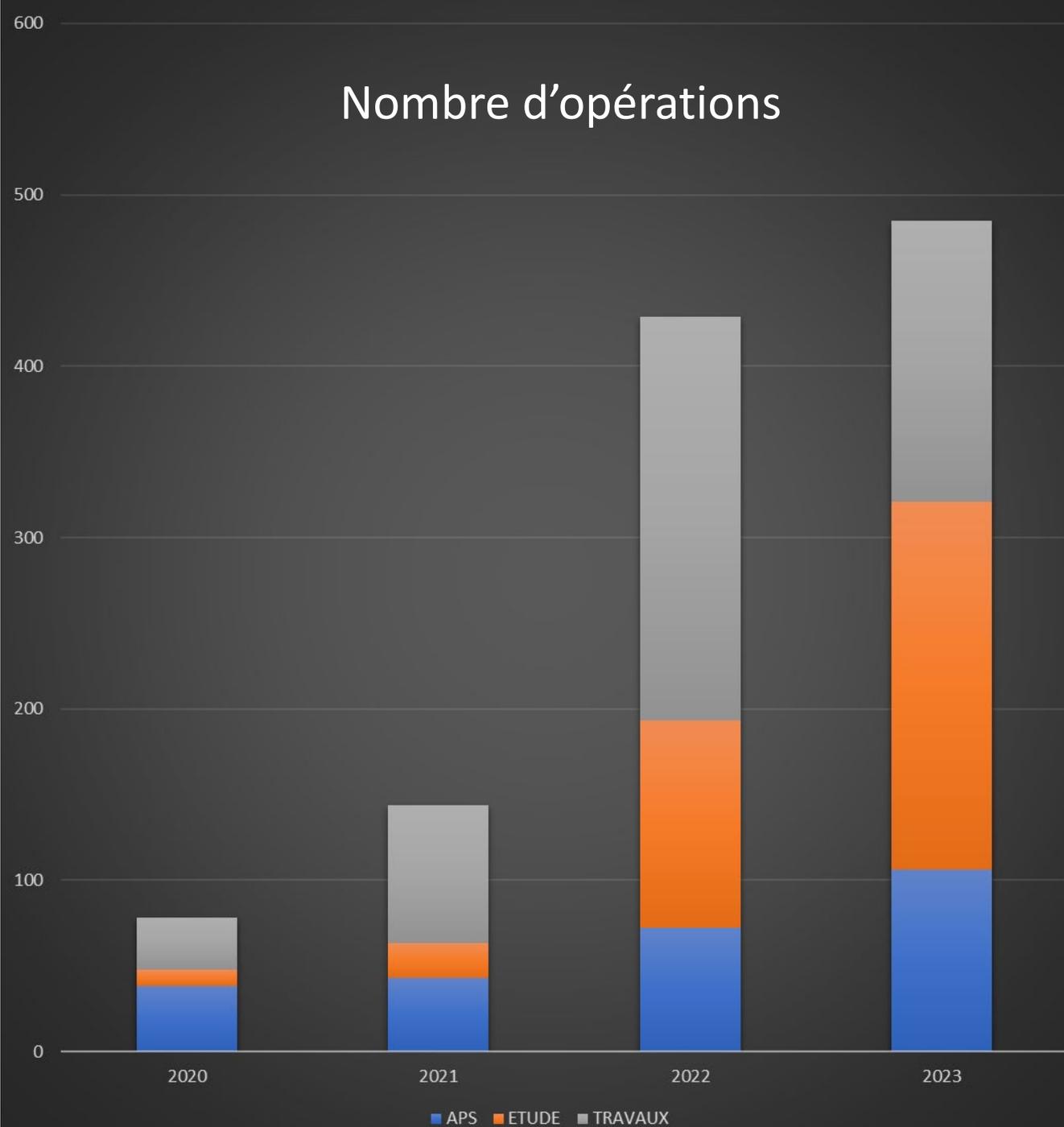
➤ Plan de charge du service

Année	Somme APS (HT)
2020	537 730,47 €
2021	2 709 744,17 €
2022	5 868 759,38 €
2023	6 612 528,57 €
	15 728 762,59 €

Evolution en très forte progression :

- Explosion des coûts de l'électricité
- Effet « fond vert »

Une adaptation nécessaire des moyens du SDE35 (et des entreprises) pour assurer une conduite d'opération efficace de ces travaux



› Evolutions envisagées du financement de la compétence Eclairage

› Investissement

- Arrêt des subventions pour les communes urbaines qui feront le choix A1
- Baisse mesurée du taux moyen de prise en charge pour les travaux de rénovation
- Mise en place d'un taux fixe à 20 % pour tous travaux hors rénovation : extension, mats solaires ... à l'image des lotissements
- Afin de ne pas ralentir la politique de rénovation du parc d'éclairage :
 - Systématisation de la recherche de co-financement type « fond vert » pour réduire le reste à charge des communes
 - Nouveaux montages financiers pour les opérations massives de travaux de rénovation : système d'avance remboursable à taux zéro par le SDE35 pour le reste à charge communal avec étalement du remboursement
- ✓ Meilleure programmation des travaux par la mise en place de PPI communales et départementale : sollicitation annuelle des collectivités et validation en commission travaux du SDE35
- ✓ Remplacement de la modulation du taux par un système de catégorie de commune pour maintenir la péréquation pour les communes rurales

› Exploitation - maintenance

- Augmentation progressive du forfait au point lumineux
- Création d'une catégorie « vétuste » en complément des catégories existantes (Lampe à décharge / LED / Sportif) dont le forfait ira croissant : évolution significative en 2025 puis 2026 afin d'inciter aux rénovations globales et réduire les charges et les difficultés de maintenance
- Facturation des réglages d'horloges après 2 demandes de modifications
- Taux fixe de 20 % quel que soient les travaux de maintenance, hors sinistres et vols.

› Rencontres de l'éclairage public

Objectifs:

Répondre et expliquer les enjeux et la complexité des études de rénovation, notamment liés à l'arrivée de la technologie LED

› A noter !

- La Couyère, Mairie
6 février de 14H à 16H
- Tinténiac, salle Ille-et-Donac
8 février de 9H à 11H
- Thorigné Fouillard au siège du SDE35
13 février de 17H à 19H

› Au programme

- Organisation du pôle Eclairage Public en présence de l'équipe de techniciens
- Nouveaux outils mis à la disposition des communes par le SDE35 :
 - SCAN : Schéma de Cohérence Nocturne
 - SDAL : Schéma Communal Lumière
 - PPI : Programmation pluriannuelle de travaux
- Nouvelles modalités financières et types d'accompagnement proposés
- Ateliers pédagogiques sur les bases de l'éclairage public : température de couleur, régime d'éclairage ...

> Partie 3

Modification des règles de
raccordement et d'accès aux réseaux
publics d'électricité

› Nouvelle donne en faveur des communes !

la loi a modifié les règles de participation et la commune n'a plus à participer aux frais de raccordement qui sont uniquement à la charge du demandeur du raccordement

› A noter !

Il n'y a plus besoin de faire référence aux articles L332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme dans vos arrêtés.

La participation au coût du branchement reste à la charge du bénéficiaire et à solliciter puis à régler directement auprès d'Enedis.

› Rappel du contexte

Une participation aux coûts des travaux d'extension, était assurée par la Collectivité en Charge de l'Urbanisme (CCU), sauf sous certaines conditions dérogatoires précisées dans les articles L332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme, qui permettaient à une collectivité de faire supporter cette participation financière au demandeur du raccordement.

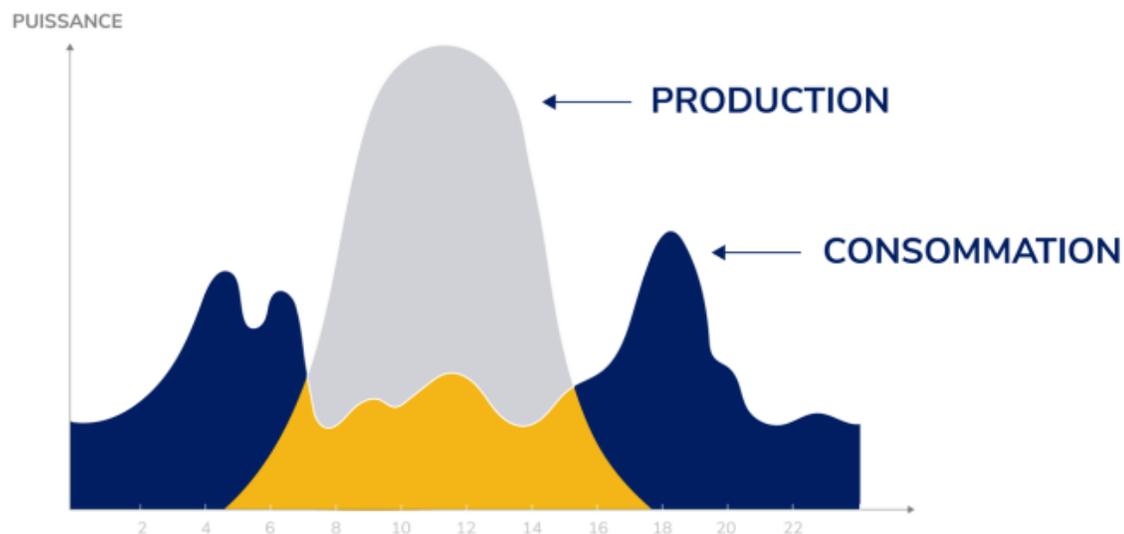


> Partie 4

PART'EnR 35 ; votre PARTenaire pour
le partage de l'énergie en Ile-et-
Vilaine

› L'autoconsommation collective (ACC), c'est quoi ?

Définitions (L315-2 du Code de l'Énergie)



- Fourniture de complément
- Autoconsommation
- Surplus de production

› Caractéristiques

Une vente de gré-à-gré d'énergie renouvelable et locale

Réuni des consommateurs et des producteurs

- ✓ Périmètre restreint à un cercle de rayon 1 km (10 km ou 20 km sur dérogation – arrêté du 19/09/2023)
- ✓ Puissance maximum de 3 MWc

Une personne morale organisatrice (PMO) relie en son sein producteurs et consommateurs pour gérer la relation avec le gestionnaire du réseau public de distribution (Enedis)

› Association Part'EnR 35

Intentions du SDE35

Objet : organiser la répartition de la production d'énergie renouvelable locale dans l'approvisionnement énergétique des acteurs du territoire

Le rôle de PMO mutualisée n'est qu'une première brique de service

- Mettre à disposition une solution de maîtrise d'une part croissante de la facture énergétique
- Encourager le déploiement et l'acceptation des projets d'énergie renouvelable
- Encourager le déploiement de toutes les sources de flexibilité électrique
- Maîtriser les coûts de modernisation et d'adaptation des réseaux de distribution d'énergie
- Encourager et faciliter les évolutions d'usages de l'énergie (sobriété, efficacité) en rendant plus concret et compréhensible la réalité des équilibres production/consommation du système énergétique local et ses interdépendances avec le système national

Association Part'EnR 35

Association sans but lucratif, deux raisons

Une gouvernance partagée avec les parties prenantes

Collège Fondateurs – SDE35 & Energ'IV

Collège Consommateurs

Collège Producteurs

Collège Acteurs économiques de l'aménagement

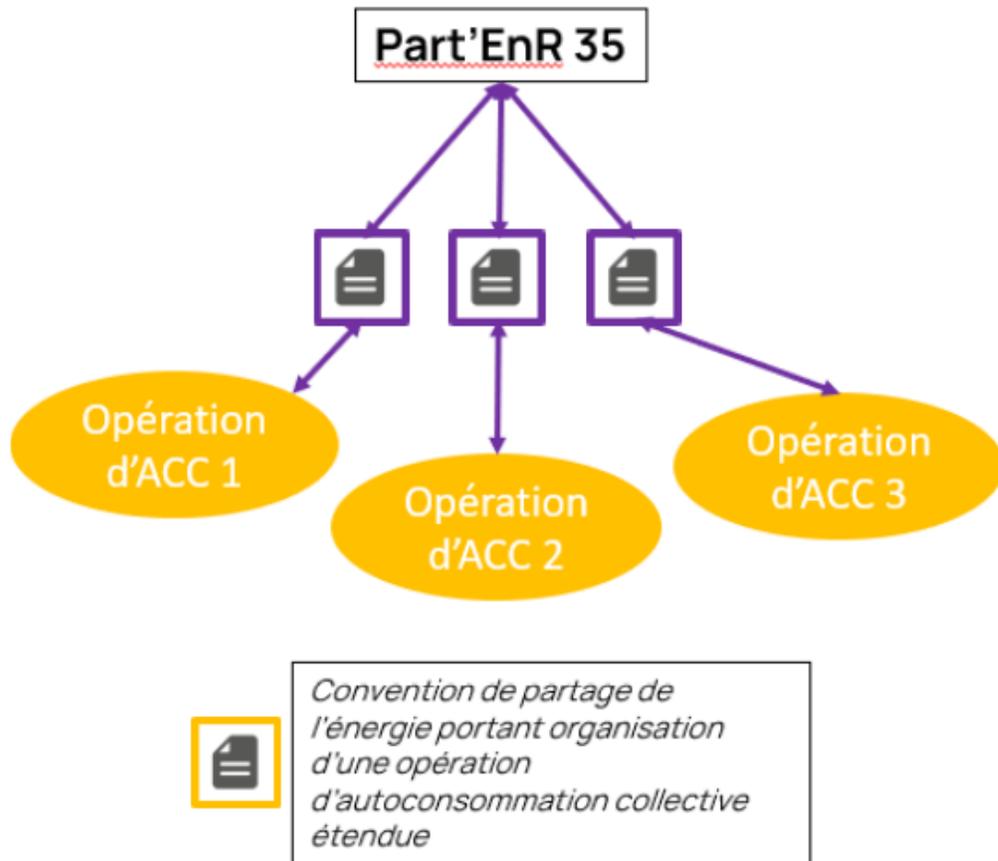
Collège Partenaires

Une création de valeur au service des acteurs du territoire

1. Rémunération des services de l'association pour assurer le fonctionnement sans « dividende »
2. Maximiser la création de valeur des projets d'EnR
 - ✓ Pour les consommateurs – économie de facture, appropriation enjeux énergie
 - ✓ Pour les producteurs : valorisation locale de l'énergie, acceptation des projets
 - ✓ Pour maîtriser les couts réseaux
 - ✓ Pour les aménageurs, bailleurs, promoteurs

=> Permettre le développement de opération d'autoconsommation ouverte à tous les consommateurs et producteurs qui le souhaitent

› Association Part'EnR 35



› PMO mutualisée : avantages et principes

- ✓ Mutualisation des ressources et compétences
- ✓ Pérennisation dans le temps des compétences de gestion
- ✓ Faciliter la diffusion des bonnes pratiques entre les opérations (gouvernance/animation, sobriété, efficacité, prix, ...)
- ✓ Tiers de confiance & neutralité vis-à-vis des intérêts des producteurs/consommateurs

Du point de vue des communes

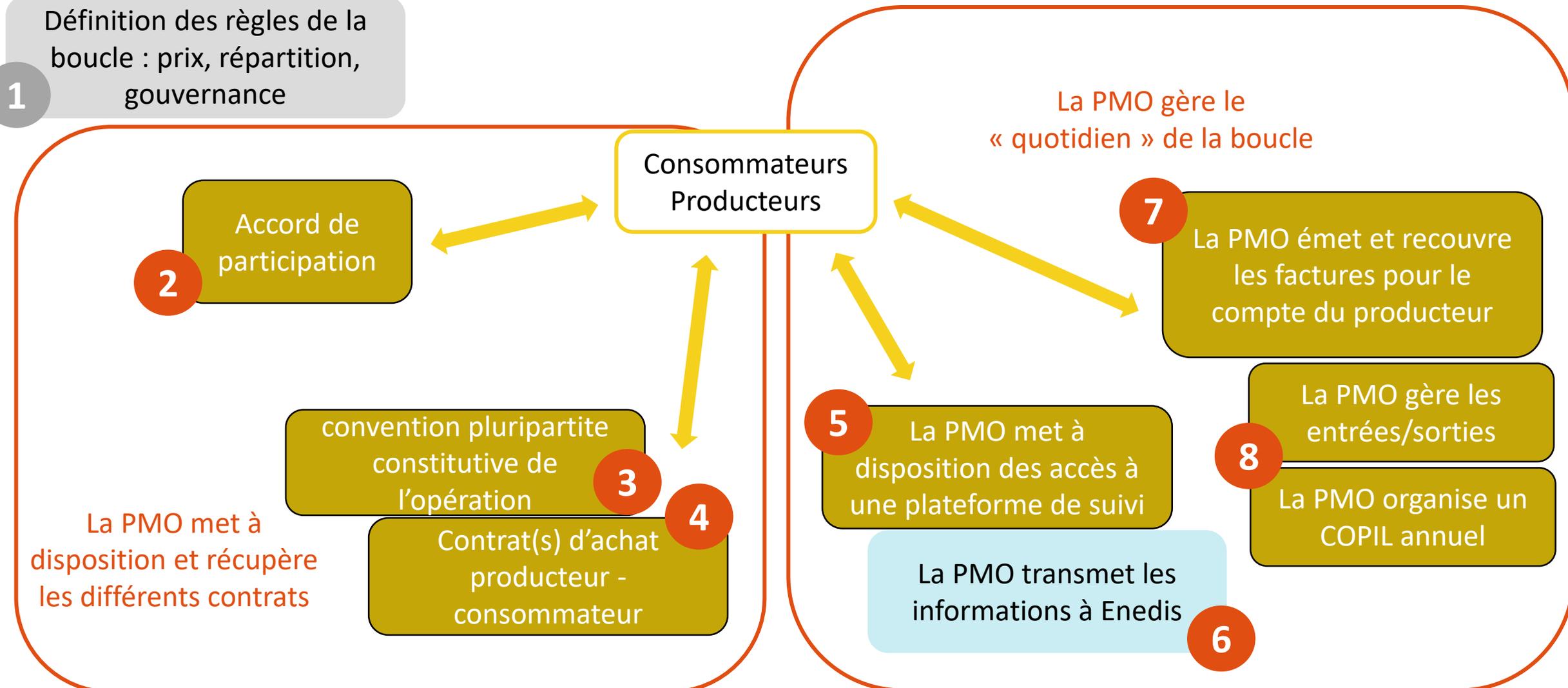
Déroulé type, à l'initiative de Part'EnR 35

1. Energ'IV, (co)propriétaire de ses centrales de production, informe Part'EnR 35 de la localisation des centrales en service à même de valoriser leur énergie en autoconsommation collective.
2. Part'EnR 35 et Energ'IV proposent aux communes concernées de participer à l'opération en tant que *primo* consommateurs, avec les bâtiments communaux inclus dans le périmètre géographique de la (des) centrale(s) de production sur leur territoire.
3. Si intérêt de la commune, elle délibère pour participer à l'opération et autorise le maire à :
 - ✓ signer la convention pluripartite
 - ✓ signer les contrats d'achat d'énergie avec les producteurs concernés
 - ✓ autoriser la PMO à conventionner avec Enedis
 - ✓ désigner le représentant communal pour le suivi de l'opération d'autoconsommation
4. Part'EnR 35 facilite l'ajout de nouveaux producteurs dans le périmètre de l'opération (s'ils le souhaitent !)
5. **Plus il y a d'énergie à partager, plus on peut élargir le nombre consommateurs !** La commune primo consommatrice décide des typologies de consommateurs à inclure avec les autres participants de l'opération.

Du point de vue des communes

Mise en place d'une opération

1 Définition des règles de la boucle : prix, répartition, gouvernance



> Partie 5

SERENE 35, un nouveau service du SDE35 pour la rénovation de vos bâtiments publics

➤ Accompagner les collectivités à la rénovation énergétique de leurs bâtiments

Dans le prolongement du programme national ACTEE, le SDE35 poursuit son engagement auprès des communes en leur proposant un nouveau dispositif facilitant le passage du diagnostic aux travaux

SERENE c'est :

- Une mutualisation du financement des travaux de rénovation à l'échelle du SDE35, comprenant la recherche de financements extérieurs et le portage des emprunts via un partenariat engagé avec la Banque des Territoires
- Un remboursement différé des annuités après la mise en service de la rénovation, afin de permettre à la collectivité propriétaire de dégager des capacités de remboursement par les économies de fluides réalisées
- La réalisation possible des travaux « d'efficacité énergétique » par le SDE35 sous mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée, afin de mutualiser le suivi et les achats

- Un dispositif complémentaire à ceux en place, et notamment les CEP
- Un dispositif facilitant le déclenchement des travaux pour les collectivités,
- Un dispositif permettant de massifier la réalisation de travaux d'efficacité énergétique disposant d'un bon retour sur investissement,
- Un dispositif mobilisant de nouveaux modes de financement





Améliorer l'isolation de l'école ?

**Pensez
SERENE !**

Un service
du SDE35
pour faciliter
le passage
à l'acte de
vos travaux
de rénovation
énergétique.



> Partie 6

Utilisation du PCRS : Plan Corps de Rue Simplifié – le nouveau fond de plan de référence haute résolution d’Ille et Vilaine

› PCRS Image

Mise en production du PCRS image

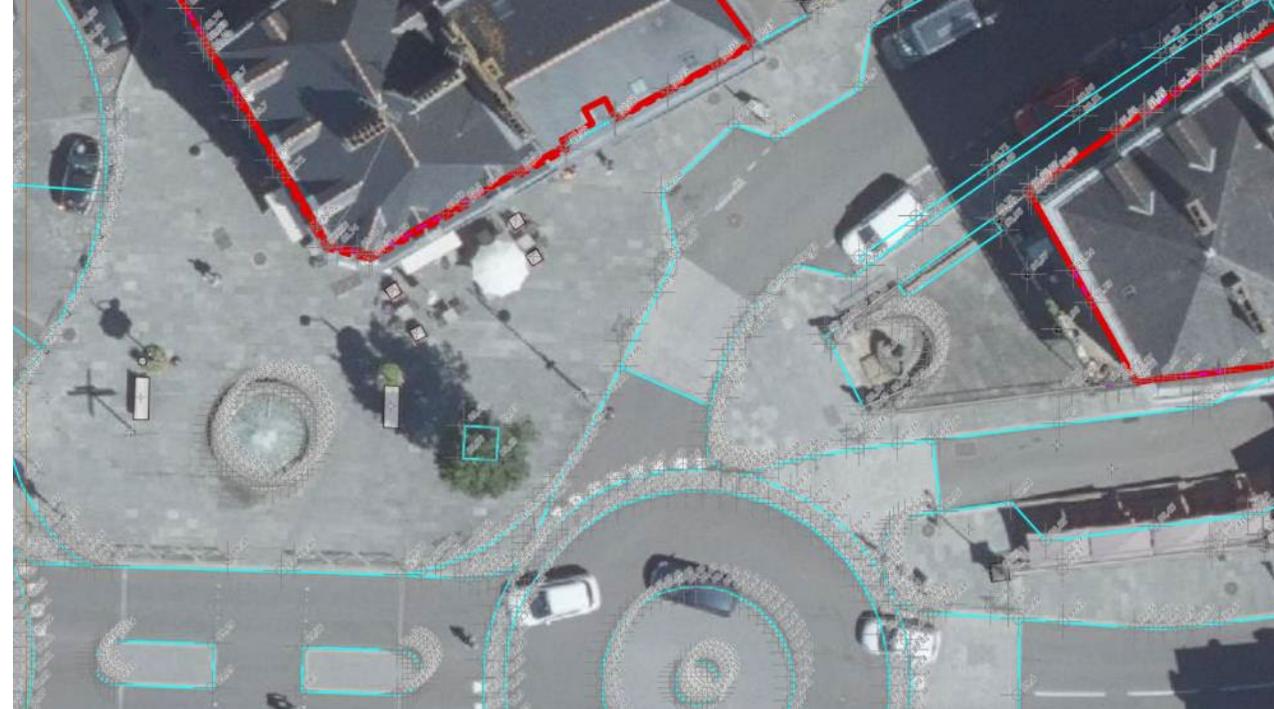
Précision de 5 cm (très haute résolution)

› PCRS Vecteur

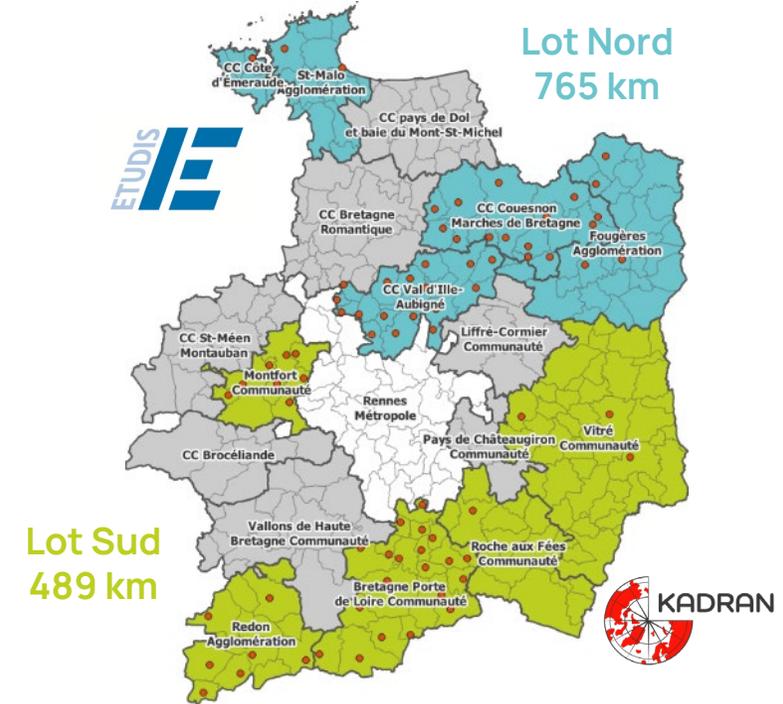
Marché d'acquisition lancé en octobre 2022 - fin prévue décembre 2023

2 lot géographiques - 1 attributaire par lot

1254 km de voirie commandés par les EPCI



Bretagne Porte de Loire Communauté	81 km
CC Bretagne Romantique	0 km
CC Brocéliande	0 km
Pays de Châteaugiron Communauté	0 km
CC Côte d'Émeraude	127 km
CC Couesnon Marches de Bretagne	141 km
CC pays de Dol et baie du Mont-St-Michel	0 km
Fougères Agglomération	17 km
Liffré-Cormier Communauté	0 km
Montfort Communauté	167 km
Redon Agglomération	62 km
Roche aux Fées Communauté	16 km
St-Malo Agglomération	246 km
CC St-Méen Montauban	0 km
CC Val d'Ille-Aubigné	234 km
Vallons de Haute Bretagne Communauté	0 km
Vitré Communauté	163 km





› Les applications du PCRS

- Fond de plan de référence pour les réponses aux DT-DICT
- Fond de plan de référence pour les projets d'aménagement
- Recalage des réseaux sensibles et non sensibles
- Vue immersive / 3D

...

› La suite :

Modalités de mise à jour du PCRS à co-construire avec les EPCI

Développement des usages du PCRS